

Annexes au Règlement

SERDINYA

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Emplacements réservés (L.151-41)  
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)  
Eléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)  
Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)



## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : SERDINYA

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> )
35-ER-01	Voies et ouvrages publics Espaces verts	Création de voirie et aménagement d'un espace vert	COMMUNE	AB437, AB438	1282
35-ER-02	Voies et ouvrages publics	Aménagement de l'accès aux places de stationnement et rotation des bus scolaires	COMMUNE	AB477	152

## PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

*La commune de Serdinya n'est pas concernée.*

## LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

SERDINYA		
Éléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Éléments de patrimoine bâti		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
35-PAT-01	A1120	Chapelle Saint-Sébastien édifée en 1869 : petite construction en maçonnerie mixte de galets, de pierres calcaires et de schistes couverte d'une charpente en bois et d'une toiture en llauses.
35-PAT-02	AC164	Chapelle Saint-Jean Baptiste (Joncet) datée de 1646 : chapelle à nef unique couverte par une voute en berceau brisé, avec un appareillage des murs mixte (galets de granite, pierres calcaires et schistes).
35-PAT-03	A125	Eglise « ruinée » de Sainte-Marie de Marinyans : nef unique et abside demi-circulaire, recouverte par une voûte en berceau simple avec un appareillage réalisé en blocs de granite et de marbres de dimensions importantes. Détruite en partie en 1895, il ne reste qu'une partie de son chevet semi-circulaire et une fenêtre à double ébrasement.
35-PAT-04	AB292	Château de Serdinya (maison d'en Serabou) : maison-forte qui appartenait à la famille d'en Seraboù
35-PAT-05	Domaine public	Pont vieux : pont à dos-d'âne antérieur à 1392, il enjambe la Têt au niveau de la colline de la Rode
35-PAT-06	C407	Dolmens du Pla de Tarters
35-PAT-07	C764	Moulin d'en Menoune
35-PAT-08	Domaine public	Fontaine place Saint-Jean (Joncet)
Haies, boisements, arbres		
35-PAT-09	C552 à 565, 615, 619, 842	Protection des boisements (masque végétal)

## ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

*La commune de Serdinya est concernée :*

- *Cours d'eau liste 1 : la Rotja et ses affluents*